



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le **26 OCT. 2022**

Madame la Contrôleure Générale,

Vous avez porté à ma connaissance les rapports de visite de vos contrôleurs effectués au sein de cinq structures de santé des régions Ile de France, Auvergne Rhône Alpes, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine et Provence Alpes Côte d'Azur.

Je me suis rapproché des ARS et établissements concernés. Leurs observations, notamment les engagements pris pour traduire les recommandations, sont présentés dans les annexes à ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.

François BRAUN

Madame Dominique SIMONNOT
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
CS 70048
75 921 PARIS CEDEX 19

Pour le centre hospitalier Simone Veil à Eaubonne (Retour de la Directrice générale de l'ARS Ile de France)

La très forte mobilisation de l'établissement de santé, tant au niveau de la direction que de la gouvernance du pôle de psychiatrie a permis d'engager des mesures correctrices. Vingt-six recommandations ont pu déjà être prises en compte dès réception du rapport provisoire.

L'Agence régionale de santé Ile-de-France s'engage à accompagner le centre hospitalier Simone Veil afin qu'il puisse mettre en œuvre des actions correctrices permettant de se conformer à vos recommandations.

La vétusté des locaux,	L'établissement s'est engagé dans un plan de rénovation immobilière pour lequel l'Agence régionale de santé Ile-de-France a accordé le 17 décembre 2021 un financement d'aide à l'investissement structurant d'un montant de 9 millions d'euros dans le cadre de la stratégie régionale des investissements Ségur en Ile-de-France. 3,2 millions d'euros seront consacrés au financement des projets immobiliers en psychiatrie. Sur le court terme et conformément aux recommandations de votre rapport, des espaces fumeurs seront réalisés dès le dernier trimestre de cette année
La politique de moindre recours à l'isolement et à la contention	L'établissement a bénéficié dans ce cadre d'un financement de l'Agence régionale de santé d'un montant de 134 770 euros pour la mise aux normes des chambres d'isolement existantes et les évolutions du système d'information liées à la réécriture de l'article L. 3222-5-1 du CSP et de 63 010 euros pour accompagner les recrutements et déployer un plan de formation. La nomination en mai dernier d'un nouveau chef de pôle s'inscrit dans la politique de restructuration du site de psychiatrie centrée sur un projet médical soucieux des bonnes pratiques dont un recours à l'isolement et à la contention limité au strict nécessaire.
l'unité psychiatrique pour adolescents et jeunes adultes (UPAJA	Dans la perspective de l'extension des locaux qui permettra l'aménagement d'une

	<p>chambre d'apaisement, une psychomotricienne a été spécialement affectée pour mettre en œuvre de nouvelles techniques d'apaisement et de désescalade de la crise. En outre, un travail de concertation avec les différents pôles en charge de l'hospitalisation des patients mineurs en psychiatrie est actuellement en cours afin d'améliorer la synergie entre ces différents acteurs.</p>
--	--